Le 3 avril 2020

Par SDÉ, courriel et poste

Me Simon Turmel
Avocat

Hydro-Québec - Affaires juridiques
4e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 3563
Téléc. : 514 289-2007
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : **Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2020-2021 du Distributeur**
Votre dossier : R-4100-2019 / Notre référence : R058707 ST-JOT

Chère consœur,

Conformément à la correspondance de la Régie de l'énergie du 12 mars 2020, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) présente ses commentaires sur les demandes de paiement de frais des différents participants au dossier mentionné en objet.

Le Distributeur s'en remet à la Régie pour la détermination de l'utilité et de la pertinence des participations ainsi que du caractère nécessaire et raisonnable des frais présentés par les participants, avec les commentaires suivants.

Le Distributeur constate que les frais réclamés par les co-demandeurs totalisent 158 743 $. Le Distributeur s'explique mal de tels frais dans la mesure où le dossier n'aura porté que sur la recevabilité de la demande ainsi que la question du traitement des suivis des ordonnances antérieures de la Régie. Il n'y a jamais eu étude sur le fond du dossier.

Les frais réclamés par les huit autres participants s'élèvent à 122 421 $. Le Distributeur constate que ceux réclamés par le ROEÉ, SÉ-AQLPA et AHQ-ARQ, comptant pour plus de 65 % de ce montant, se démarquent de façon substantielle, sans justification apparente.

Veuillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.
(s) Simon Turmel

SIMON TURMEL, avocat
ST / ab
c.c. Intervenants (par courriel seulement)